



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/83  
12 décembre 2003

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Soixantième session  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION  
ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

**Rapport de M<sup>me</sup> Halima Embarek Warzazi, Présidente de la Sous-Commission  
à sa cinquante-cinquième session**

1. La cinquante-cinquième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme s'est tenue du 28 juillet au 15 août 2003 sous la présidence de M<sup>me</sup> Halima Embarek Warzazi (Maroc). Le Bureau était constitué par M<sup>me</sup> Kalliopi Koufa (Grèce), M<sup>me</sup> Florizelle O'Connor (Jamaïque) et M. Abdul Sattar (Pakistan), Vice-Présidents, ainsi que par le Rapporteur de la Sous-Commission, M. Stanislav Ogurtsov (Biélorus). Le rapport de la session se trouve dans le document E/CN.4/2004-E/CN.4/Sub.2/2003/43.
2. La cinquante-cinquième session de la Sous-Commission avait été précédée, comme par le passé, par la réunion de trois groupes de travail, à savoir le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, le Groupe de travail sur les minorités et le Groupe de travail sur les populations autochtones.
3. Les travaux de la Sous-Commission ont été affectés par la perte de deux séances en raison de la fête nationale suisse. L'établissement de l'ordre du jour ainsi que la réduction du nombre de séances à accorder à chacun des sept points de l'ordre du jour ont conduit les experts à mener un rythme de travail très intense.
4. De plus, les deux Groupes de travail établis durant la cinquante-cinquième session ont dû tenir une de leurs deux séances en même temps que les séances de la Sous-Commission, ce qui a amené les observateurs représentant les gouvernements à devoir choisir entre les débats de la Sous-Commission et ceux des groupes de travail.
5. Toutefois, grâce à la bonne volonté et à la compréhension tant des experts que des participants, les travaux se sont déroulés comme il était souhaité.

6. Ces deux Groupes de travail avaient une lourde charge puisque l'un devait mettre la dernière touche au projet de normes ayant trait aux activités des transnationales et l'autre était saisi de plusieurs études portant sur l'administration de la justice.
7. La Sous-Commission ne s'est pas penchée spécifiquement sur le Forum social car le Forum, dont la tenue est désormais annuelle conformément aux décisions de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social, aura lieu en mai 2004 et aura pour thème principal la pauvreté rurale.
8. À sa première séance, la Sous-Commission a adopté son ordre du jour après l'avoir amendé afin d'y inclure une référence aux mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (point 6, al. c).
9. Une séance privée s'est tenue le même jour avec la Présidente de la Commission et les membres du Bureau élargi. Les débats ont été extrêmement fructueux et ont permis aux membres de la Sous-Commission d'exposer leurs points de vue et les difficultés qu'ils rencontrent concernant la marche des travaux et les responsabilités qu'ils doivent assumer pour appliquer les directives de la Commission.
10. Cette séance privée a été trop courte pour permettre d'approfondir le dialogue entre les experts et les membres du Bureau élargi – ce qui les a conduits à espérer qu'à la prochaine session il pourra être discuté plus amplement des moyens les plus appropriés de favoriser une plus grande harmonisation des travaux de la Commission et de la Sous-Commission.
11. Les experts ont décidé de discuter plus avant la question du changement de date des sessions de la Sous-Commission en raison des difficultés que ce changement pouvait créer pour certains d'entre eux.
12. La Sous-Commission, répondant favorablement à la demande de la Commission, a accordé une grande attention aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux droits civils et politiques.
13. La Sous-Commission a donc été amenée à recommander à la Commission de procéder à la nomination de trois nouveaux rapporteurs spéciaux sur:
  - La corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels (M<sup>me</sup> Christy Ezim Mbonu) (résolution 2003/2);
  - Les droits de l'homme et le génome humain (M<sup>me</sup> Iulia-Antoanella Motoc) (résolution 2003/4);
  - L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme (M. Emmanuel Decaux) (résolution 2003/25).
14. Parmi les nombreux travaux réalisés au cours de la cinquante-cinquième session, il convient de relever la finalisation et l'adoption à l'unanimité des Normes sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises (E/CN.4/Sub.2/2003/12/Rev.2).

15. L'établissement de ces normes a requis des efforts soutenus de la part des membres du Groupe de travail pendant quatre ans, appuyés par tous les participants et les parties concernées et consultées au niveau des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions spécialisées, des institutions financières internationales, des groupes d'employeurs ainsi que des organisations syndicales.

16. La Sous-Commission, tout en soumettant ces normes à la Commission pour examen et adoption (résolution 2003/16), a décidé de maintenir la question de la responsabilité des sociétés transnationales en matière de droits de l'homme avec l'espoir que les deux études ci-après feront l'objet d'une publication et d'une large diffusion: celle sur la mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme préparée par des Rapporteurs spéciaux MM. Joseph Oloka-Onyango et Deepika Udagama (décision 2003/117), ainsi que celle sur les droits des non-ressortissants préparée par M. David Weissbrodt (décision 2003/220).

17. D'autres recommandations ont été adressées à la Sous-Commission notamment:

- La nomination pour trois ans de M. Weissbrodt en tant que Rapporteur spécial pour poursuivre son étude sur les droits des non-ressortissants (projet de décision 5);
- Le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial sur les pratiques traditionnelles nocives pour la santé des femmes et des fillettes (résolution 2003/28);
- La proclamation d'une deuxième décennie internationale des populations autochtones (résolution 2003/30);
- L'autorisation pour le Groupe de travail sur les populations autochtones à se réunir pendant cinq jours avant la cinquante-sixième session de la Sous-Commission (résolution 2003/29);
- La proclamation d'une deuxième décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme qui commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (projet de décision 3);
- L'adoption par la Commission des directives d'ensemble applicables aux déplacements qui sont liés au développement (résolution 2003/17);
- La proclamation d'une année internationale pour les minorités dans le monde, suivie d'une décennie, et la création d'un fonds volontaire pouvant faciliter la participation des représentants des minorités et d'experts aux travaux du Groupe de travail sur les minorités (résolution 2003/23).

18. Par ailleurs, la Sous-Commission a chargé plusieurs de ses membres de préparer des documents de travail portant sur:

- Les femmes en milieu carcéral, y compris les questions liées aux enfants de femmes détenues (M<sup>me</sup> O'Connor) (décision 2003/104);

- La criminalisation des actes de violence sexuelle graves et la nécessité d'ouvrir une enquête à leur sujet et d'en poursuivre les auteurs (M<sup>me</sup> Françoise Hampson) (décision 2003/108);
- Les conséquences de la dette sur les droits de l'homme (M. El Hadji Guissé) (décision 2003/109)
- La difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle (M<sup>me</sup> Lalaina Rakotoarisoa) (décision 2003/107).

19. De plus, la Sous-Commission, répondant au vœu de la Commission, a chargé M<sup>me</sup> O'Connor d'établir un document de travail sur le droit au développement (décision 2003/116).

20. De même, elle a demandé à plusieurs de ses experts de préparer ou de procéder à une mise à jour d'études des problèmes suivants:

- L'extrême pauvreté (M<sup>me</sup> Motoc, M. Decaux, M. Guissé, M. Yozo Yokota et M. José Bengoa) (résolution 2003/13);
- Les droits de l'homme et la solidarité internationale (document de travail de M. Rui Baltazar Dos Santos Alves) (décision 2003/115);
- La pauvreté rurale, le développement rural et le droit des paysans et d'autres communautés rurales (M. Bengoa qui devra soumettre cette étude au prochain forum social) (résolution 2003/14);
- Les réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme (M<sup>me</sup> Hampson) (décision 2003/114);
- La discrimination basée sur l'emploi et la descendance (M. Asbjörn Eide et M. Yokota) (résolution 2003/22);
- Promotion et consolidation de la démocratie (M. Manuel Rodríguez Cuadros) (décision 2003/106);
- Le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (M. Decaux) (résolution 2003/12);
- L'administration de la justice par les tribunaux militaires (M. Decaux) (résolution 2003/8);
- Les moyens de résoudre par des voies pacifiques et constructives les problèmes dans lesquels les minorités sont en cause (M. Eide) (résolution 2003/23).

21. Enfin, plusieurs documents de travail ont été demandés pour soumission au Groupe de travail sur les populations autochtones et au Groupe de travail sur l'administration de la justice.

22. En ce qui concerne les rapports soumis par les Rapporteurs spéciaux, la Sous-Commission a procédé à leur étude et a fait des commentaires et des recommandations. Il s'agit des rapports suivants:

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement (M. Guissé) (E/CN.4/Sub.2/2003/WP.3);

Le terrorisme et les droits de l'homme (M<sup>me</sup> Koufa) (E/CN.4/Sub.2/2003/WP.1 et Add.1 et 2);

La restitution des logements dans le cadre du retour des réfugiés et autres personnes déplacées (M. Paulo Sérgio Pinheiro) (E/CN.4/Sub.2/2003/11);

L'élimination des pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes (M<sup>me</sup> Warzazi) (E/CN.4/Sub.2/2003/30);

La souveraineté permanente des peuples autochtones sur les ressources naturelles (M<sup>me</sup> Daes) (E/CN.4/Sub.2/2003/20);

La prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères (M<sup>me</sup> Frey) (E/CN.4/Sub.2/2003/29);

La discrimination dans le système de justice pénale (M<sup>me</sup> Zerrougui) (E/CN.4/Sub.2/2003/3).

23. La Sous-Commission a procédé également à l'étude de nouveaux problèmes et a adopté des résolutions et décisions à ce sujet. Celles-ci portent sur les effets des mesures de lutte contre le terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme (résolution 2003/15); la discrimination à l'encontre des personnes condamnées qui ont accompli leur peine (les ex-délinquants) (résolution 2003/7); le transfert de personnes, eu égard en particulier à la peine de mort (résolution 2003/11); les incidences sur les droits de l'homme, en particulier les droits des peuples autochtones, de la disparition d'États pour des raisons environnementales (disparition d'États insulaires ou changements liés à l'environnement ayant pour conséquence la réduction significative de la surface d'autres États) (résolution 2003/24).

24. La Sous-Commission, mettant en œuvre les recommandations de la Commission, a poursuivi sa coopération avec les organes de surveillance des traités internationaux et a invité les Présidents du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité des droits de l'homme à s'adresser aux experts et à participer au débat qui s'en est suivi.

25. L'expert indépendant sur le droit au développement s'est également adressé à la Sous-Commission dans le cadre de la résolution 2003/83 de la Commission.

26. Par ailleurs, plusieurs experts de la Sous-Commission ont tenu une réunion conjointe avec les membres de la Commission du droit international sur la question des réserves aux traités. Cette rencontre a été très appréciée aussi bien par les experts que par le Président de la Commission lui-même, qui a exprimé le désir de voir ces contacts se poursuivre à l'avenir.

27. La pratique du dialogue interactif s'est étendue cette année pour la première fois aux ONG qui se sont vu offrir l'occasion de poser des questions aux experts, de recevoir des réponses et de faire des commentaires sur les travaux de la Sous-Commission.
28. En ce qui concerne la gestion des séances et des débats, celle-ci a été pleinement satisfaisante.
29. Des experts, en dépit du rythme de travail infernal, ont tenu, dans le cadre de certaines questions figurant dans leur mandat de rapporteurs spéciaux, à organiser des tables rondes à l'attention des ONG et de toutes les personnes intéressées.
30. Le secrétariat, et particulièrement les responsables de la bonne marche des travaux de la Sous-Commission, ont donné entière satisfaction.
31. Il est à noter que 178 documents ont été publiés, représentant 1 965 pages.
32. Tous les membres de la Sous-Commission ainsi que tous les participants aux débats de tous les points de l'ordre du jour ont été en mesure de s'exprimer dans le temps qui leur avait été alloué, sans être interrompus.
33. À l'issue des débats, 30 résolutions et 17 décisions ont été adoptées soit à l'unanimité soit par consensus. Elles reflètent la volonté des experts de se consulter et d'arriver à un accord sur des problèmes de droits de l'homme qui leur tiennent à cœur et qu'ils étudient avec le maximum de dévouement, d'impartialité et de discernement.
34. Il s'agit là d'une attitude positive qui devrait répondre aux attentes et souhaits de la Commission des droits de l'homme.

-----